

Dépôt principal : chez BOURIOT, rue des Vieux-Augustins, 12.

LA POLITIQUE DES FEMMES

PUBLIÉE PAR LES OUVRIÈRES.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ POUR TOUS ET POUR TOUTES.

SOMMAIRE.

A nos amis. — Les filles d'Eve. — Revue des femmes. — Correspondance. — Faits divers. — Études d'association. — Variétés.

PARIS, 5 AOUT.

A nos amis.

L'appui que nous demandions dans notre premier numéro nous a été donné. Les hommes nous ont accordé la protection que nous leur demandions et les femmes sont venues nous apporter leur concours.

Mais les événements survenus depuis, en retardant la publication de notre deuxième numéro, nous forceront peut-être de suspendre la publication du journal faute d'argent pour le cautionnement : de plus grands esprits que nous ont cédé à cette nécessité, nous ne pouvons que les imiter. Notre journal devait être la propriété d'une nombreuse société de femmes; quelques-unes s'étaient réunies pour faire les frais du premier numéro. Le succès a dépassé leur attente et ce n'est qu'à regret que nous abandonnons une œuvre qui avait réuni tant de sympathies. Néanmoins espérons! et sachons attendre; ce n'est point un adieu définitif que nous faisons : au revoir!

Les filles d'Eve.

En vérité, les représentants du peuple ont voulu nous piquer au jeu en votant notre exclusion des clubs, ils ont oublié le caractère de notre mère Eve, ou bien ils veulent nous induire en tentation.

Beaucoup de femmes qui se souciaient peu de politique vont s'en occuper passionnément, à présent que l'assemblée daigne le leur défendre. Quel mal faisons-nous en allant au club avec nos maris? Ils perdaient peu à peu l'habitude du cabaret et du jeu de dominos; si d'aventure ils oubliaient l'heure, nous allions la leur rappeler; nous les emmenions, et là, attentives, silencieuses, nous écoutions avidement chacune de leurs paroles. Rentrées au logis, nous cautions, nos esprits s'élevaient ensemble, nos cœurs se confondaient dans un même enthousiasme, une existence nouvelle se déroulait à nos yeux, et devant les grandes questions sociales les petites misères du ménage disparaissaient, la famille et la morale y gagnaient.... M. Coquerel qu'avez-vous fait?... Nous voilà retombées dans les ténèbres de l'isolement. Lorsque nos maris seront au club nous croirons qu'ils sont ailleurs; au lieu de sa bonne humeur que nous rapportions au logis, nous aurons l'irritation que causent l'ennui et la jalousie.

Malédiction sur vous! hommes de peu de foi, qui doutez de notre intelligence et qui nous assimilez aux mineurs. Ne savez-vous pas quels dangers courent vos vaines doctrines; si, nous traitant en enfants, vous nous forcez à agir comme eux? Les enfants ont une terrible logique, ils ne connaissent ni les détours ni les subtilités de la vôtre et ils marchent droit à leur but avec un impitoyable égoïsme...

Le temps est loin où la femme croyait naïvement à la supériorité de l'homme!... En présence des funestes effets de la politique, il nous est bien permis de croire que notre intervention n'est pas inutile. Notre présence dans les réunions populaires est un signe du progrès qu'ont fait les classes ouvrières en France; il n'est pas une femme qui n'atteste des égards et du respect dont elle était entourée dans les clubs, soit qu'elle y

vienne seule, soit qu'elle y vienne accompagnée; et nous avons entendu dire à un des hommes les plus violents parmi les orateurs, que la présence des femmes le gênait dans l'expression de sa pensée, parce qu'il était obligé de lui donner une forme plus modérée qu'il ne l'aurait fait en présence d'hommes seuls. Exclure les femmes des clubs, c'est en exclure la liberté polie, c'est livrer les clubs à la violence des énergumènes ou à la censure des agents du pouvoir. Nous traiter en mineurs, c'est nier un fait que tout le monde reconnaît: Que la femme en France gouverne réellement: qu'on la prenne dans la chaumière du paysan, ou dans les somptueux appartements de l'aristocratie. La loi est contre nous, c'est vrai, mais les mœurs sont pour nous: si votre loi n'est plus en rapport avec les mœurs, changez-la, ô législateurs! et ne vous amusez pas à étayer un bâtiment vermoulu.

Laissez-nous donc aller où vont les hommes pour s'instruire, et bientôt ils n'iront plus qu'en bon lieu. Qu'avez-vous à craindre des femmes? elles ne sont méchantes que lorsqu'on les contrarie, laissez-les librement chercher le bonheur en s'éclairant l'esprit, et soyez sûrs que là où elles le trouveront pour elles, il sera aussi pour tous.

Revue des femmes.

Après la révolution de Février, le Gouvernement provisoire fut assailli par les femmes. Les unes écrivaient des lettres, d'autres des projets, d'autres arrivaient en troupe un drapeau en tête, et toutes venaient demander protection à la République. Les femmes ont besoin d'être aidées et soutenues par un pouvoir fort. Leur principale fonction, celle qui les occupe pendant les plus belles années de leur vie, c'est de mettre les enfants au monde et de leur donner les premiers soins, les premières notions d'éducation. Elles ne peuvent, pendant ce temps, pourvoir à leur existence; il faut que ce soit l'homme qui le fasse, et comme depuis longtemps, dans les classes travailleuses, l'homme a de la peine à se suffire à lui-même, les femmes tournent donc naturellement leurs vues vers l'Etat, comme ayant la force suprême.

Les sages femmes s'étaient réunies au nombre de cinq cents et avaient demandé, au mois de mars dernier, que la République les prenne à son service, afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions gratuitement; mais leur demande n'ayant pas été prise en considération, elles se sont bornées provisoirement à faire une société de secours mutuels. Une autre pétition de femmes demandait l'établissement de buanderies et de lingerie nationales, ainsi que des restaurants nationaux. Ces établissements auraient procuré de l'ouvrage aux blanchisseuses, aux cuisinières et à beaucoup d'autres femmes, et en même temps le peuple y aurait trouvé à bon marché des soins d'ordre et de propreté et une nourriture saine.

Nous apprenons que la société chapelière de Sainte-Marie, fondée depuis plusieurs années, refait en ce moment ses statuts, afin de se mettre à la hauteur des idées que la révolution a mises à jour.

Une société de brunisseuses s'établit aussi en ce moment.

Enfin une jeune artiste distinguée, mademoiselle Rosa Bonheur, dont les tableaux d'animaux sont remarqués chaque année au Louvre, a été élue par les artistes pour faire partie de la commission des récompenses à décerner aux exposants. Ce fait nouveau, de l'élection d'une femme par des hommes, mérite d'être cité.

Encore un mot sur une femme que sa position sociale met en relief, et qui vient de faire une grande faute féminine: la reine d'Angleterre a banni les modes françaises de son royaume. La coquetterie des femmes anglaises les portera, nous l'espérons, à faire une révolution contre un ordre aussi barbare, et les ouvrières parisiennes se coaliseront pour faire des modes si jolies, si séduisantes, qu'il faudra bien que la petite reine elle-même leur rende les armes. Nos modes parisiennes ont fait invasion partout, il ne faut pas nous laisser déposséder de cette gloire. La mode a eu de tout temps des rapports très intimes avec la politique des hommes, et ce sera un sujet que les ouvrières traiteront un jour très sagement dans la politique des femmes.

CORRESPONDANCE.

Extrait d'une lettre.

18 juin 1848.

Vous avez raison, mes sœurs, d'encourager la femme à s'élever de cœur et d'intelligence et à s'associer pour atteindre ce but; vous avez raison, car ce qui s'oppose à la véritable émancipation des peuples, ce n'est point la misère ni la bourgeoisie, mais l'ignorance! Le peu de développement intellectuel des classes laborieuses les met à la merci de toutes les influences, et Dieu sait celles qui le poussent en ce moment.

Eh bien! cet abrutissement qui s'oppose à l'obtention de tous droits, à la réalisation de tous progrès, ce n'est pas la bourgeoisie qui le fera cesser, parce qu'elle sent instinctivement que le jour où la vraie lumière descendra jusqu'à nous, ses privilèges et ses monopoles seront à néant. — Aussi voyez comme elle s'est élevée furieuse contre le décret qui diminuait d'une heure ou deux la journée de ses esclaves! Comme elle a crié haut contre cette pensée, de vouloir que le peuple ait quelque loisir pour s'éclairer et s'instruire. — Dans sa sainte indignation, elle nous a bien vite prouvé que la production industrielle allait y perdre immédiatement, et pas un de nous ne s'est levé pour lui crier à son tour:

« Mais travaillez donc vous-même à cette production industrielle, tas d'inutiles désœuvrés, qui passez vos jours et vos nuits dans l'oisiveté et le plaisir. »

Personne ne leur a fait sentir que l'homme du peuple avait droit aussi au pain de l'âme, et que, pas plus qu'un bourgeois, il ne naissait marquée au front pour croupir toute sa vie dans la misère et l'ignorance. Déshéritées de toutes les positions qui absorbent les facultés et le temps des hommes, et n'ayant pas les responsabilités qui les écrasent, notre âme a pu regarder en haut, et voir déjà plus loin que nos frères en esclavage. Il s'agit aujourd'hui de nous élever davantage encore par la communion des sentiments et des idées, par la mise en commun de ce que chacune de nous sait et ressent; par le travail intérieur, par l'action associée de toutes nos forces éparses! Il s'agit pour nous de grandir en esprit, en activité et en courage, afin de répandre autour de nous cette lumière que nos frères et nos fils n'ont pas le temps d'aller chercher dans les écoles ou les livres. — Ne travaillons pas pour nous seules, notre œuvre serait stérile, ayons en vue la délivrance réelle de tout ce qui souffre sous les ténèbres de l'ignorance et le manteau de la pauvreté!....

Recevez d'une femme du peuple, ouvrière aussi, l'assurance que son faible concours ne vous fera pas défaut, s'il peut vous être de quelqu'utilité.

LOUISE.

Nous avons, avant la fermeture des ateliers nationaux, une lettre que nous reproduisons et qui indique quel parti on aurait pu tirer de ces ateliers pour l'éducation des femmes, s'ils avaient été dirigés dans cette vue :

Aux Femmes des Ateliers Nationaux.

Il y a dans nos ateliers nationaux des femmes dont le langage est dangereux à entendre. Pour les jeunes filles; ces femmes sont ensuite les premières à les accuser. Lorsqu'elles succombent; elles devraient être plus prudentes, plus indulgentes, et songer que des jeunes étourdies se laissent facilement entraîner, surtout lorsqu'elles ne gagnent que douze sous par jour pour se nourrir, s'entretenir, et souvent se loger. Nous devrions vivre d'accord, et tâcher de nous rendre meilleures les unes et les autres pendant le peu de temps que nous aurons peut-être à travailler ensemble dans ces ateliers où la misère nous réunit.

Il faut que nous regrettions cetemps pour l'ordre et la bonne union. Malgré la différence d'habitudes qui existe entre nous toutes, nous avons cependant formé ensemble des projets d'association, afin que les jeunes filles puissent vivre honorablement de leur travail, et que les enfants ne manquent pas de soins pendant que leurs mères les abandonnent pour aller faire une chemise à l'atelier.

J'espère que beaucoup d'entre nous se réuniront pour reprendre des travaux, et que les ateliers d'associés seront mieux tenus et plus estimés que ceux des maisons qui gagnent sur le salaire des ouvrières pour allicher un luxe ridicule. Elles font du tort aux femmes de talent qui sont pauvres et veulent entreprendre à leur tour.

La misère que les familles qui végétaient dans leurs chambres ont eue cet hiver, ne doit pas servir de notre mémoire, et ce doit être une leçon pour l'avenir. Il faut nous entendre toutes, femmes de tout âge et de toute condition, pour former une union solide qui nous préserve des malheurs qui nous ont atteints étant isolées, et qui rétablisse dans le cœur des jeunes filles le calme et le bonheur.

La condition d'ouvrière s'ennoblira, et on comprendra enfin que le travail honore plus que les belles toilettes.

H. SÉNÉCHAL,

Ex-Directrice aux Ateliers Nationaux.

FAITS DIVERS.

« Une ouvrière voulant placer son enfant à la crèche, il lui fut répondu qu'il n'y avait pas de berceau libre, mais qu'un enfant allait mourir et que le sien prendrait sa place.

Cette pauvre mère avait le frisson en songeant à cette réponse.

— On rétablit le travail dans les prisons; c'est sans doute en prévision de cela que les directrices du travail des prisons des femmes n'ont jamais cessé d'avoir la haute main dans la directions des ateliers nationaux.

— Nous avons sous les yeux une brochure intitulée : *Des Ecoles vocationnelles pour les enfants du Peuple*; nous l'examinerons dans notre prochain numéro.

— L'auteur Paul Justus a compris que l'enfant devait aussi être affranchi des entraves du pédantisme et le sentiment que nous partageons avec lui sera compris de toutes les mères intelligentes.

— Nous savons qu'une proposition a été faite au sein de la commission de la Constitution pour faire voter les femmes, et que cette proposition a été rejetée. L'auteur soutenait que les mères de famille ont autant de jugement que leurs domestiques qui ont le droit de voter.

— Plusieurs pétitions signées par des femmes ont été présentées au général Cavaignac pour demander l'amnistie pour les insurgés.

Les femmes et les enfants des insurgés vont les visiter aux forts : la foule est grande pour attendre son tour; on fait entrer douze femmes et on fait venir douze hommes; pendant ce temps les autres femmes élèvent leurs enfants sur leurs bras et leur font appeler leur père, leur oncle, leur frère; car il s'en trouve qui ont la tous leurs parents; et les prisonniers de répondre de leur mieux en passant à travers des meurtrières leurs mains amaigries! puis, quand leur tour est venu ils s'élancent avec joie vers leur malheureuse famille.

Du reste, l'état des prisonniers est satisfaisant et ils sont bien traités.

— On vient de faire confectionner par une association d'ouvrières des paillasses et des traversins pour les insurgés.

— On nous assure qu'il y a en magasin 600 mille chemises confectionnées dans les ateliers nationaux des femmes et qu'aussitôt que les chemises seront vendues, on fera confectionner d'autre ouvrage.

— La misère est grande et la fermeture des ateliers des femmes est encore venue l'augmenter. Beaucoup de femmes d'artistes et de femmes artistes elles-mêmes

travaillaient à la couture dans les ateliers et gagnaient à grand-peine de quoi nourrir mari et enfants. Ce morceau de pain leur est enlevé, elles n'ont plus que la ressource des secours; mais ces secours sont insuffisants, de sorte que des familles meurent littéralement de faim.

Il va paraître une publication intitulée : *l'Opinion des Femmes*, elle se composera de 48 livraisons par an.

Le prix de l'abonnement sera de 6 francs par an pour Paris, et 7 francs pour les Départements.

Les 500 premiers souscripteurs qui payeront d'avance un abonnement d'un an seront fondateurs de cette publication. — Bureau rue Miroménil, 4. (Affranchir.)

Études d'association

Projet joint à la pétition des couturières que nous avons publiée dans notre premier numéro.

Article premier. Les ouvrières couturières formeront une association dont la durée sera illimitée ainsi que le nombre des membres. Il y aura des associées responsables et des associées libres.

Art. 2. Le nombre des associées responsables pourra s'élever indéfiniment, mais il ne pourra être, dans l'origine, ni descendre par la suite au-dessous de trois. Elles sont admises à ce titre sur leur demande et lorsqu'elles rempliront les conditions voulues de capacité et de probité. Dans le cas où elles voudraient se retirer de la société ou seulement cesser d'être responsables, elles devront prévenir au moins un mois à l'avance.

Art. 3. Les associées responsables formeront le conseil d'administration de la Société, lequel réunira tous les pouvoirs, prendra toutes les décisions et organisera comme il l'entendra.

Art. 4. La directrice du travail, celles des ventes et des achats et celle de la comptabilité seront choisies par les associées responsables et parmi elles. Chacune de ces directrices aura la signature de la Société pour les affaires de son ressort. La directrice de la comptabilité sera chargée des rapports avec les créanciers ou commanditaires.

Art. 5. Toutes les ouvrières à la journée seront associées libres; elles auront un droit dans les bénéfices selon la quantité de journées qu'elles auront employées dans l'association et aux secours selon la décision des associées responsables réunies en conseil.

Art. 6. La journée commencera à 8 heures du matin et finira à 6 heures du soir. Il ne sera accordé qu'une demi-heure pour le déjeuner. (Cet arrangement est pris pour que les femmes, en rentrant chez elles à 6 heures, puissent s'occuper de leur ménage et dîner en famille).

Art. 7. Lorsqu'il sera nécessaire, les associées libres reviendront le soir travailler pendant quelques heures, qui leur seront payées en plus en proportion du prix de leur journée.

Art. 8. Les associées responsables ne pourront, sous aucun prétexte, se dispenser des heures de travail en plus quand l'ouvrage sera pressé; ces heures leur seront payées en bons de congés équivalants pour la morte saison.

Art. 9. Le règlement de la maison sera fait par les associées responsables.

Art. 10. Tous les mois, à jour fixe, le bilan de la Société sera arrêté. L'intérêt du capital prélevé, les bénéfices seront répartis ainsi qu'il suit :

Un quart sera distribué également entre toutes les associées, soit responsables, soit libres, proportionnellement au nombre de journées qu'elles auront données à l'association ;

Les trois quarts restant seront conservés en un fonds de réserve qui aura trois objets principaux :

1° Le secours en cas de maladie ou d'infirmité d'une des associées;

2° Le secours pour l'éducation de leurs enfants;

3° La formation de pensions de retraite allouées aux sociétaires après un temps déterminé.

Ce fonds de réserve sera administré par les associées responsables. Une fois par an, un compte public en sera rendu aux associées libres.

Art. 11. Le capital avancé par l'État ou par la banque commanditaire devant être conservé intact, en cas de perte d'un quart, la société pourrait être dissoute. Les écritures seront régulièrement tenues à jour, communiquées à toute demande des créanciers, et chaque bilan mensuel leur sera notifié.

TABEAU

Dépenses proportionnelles au nombre des associées.	
50 ouvrières à 4 f. 50 c. l'une l'autre.	45 fr. »
5 assembleuses, 1 coupeuse, une deuxième demoiselle de vente, 5 personnes à 4 f. 75.	8 75 »
1 deuxième essayeuse.	2 »
1 garnisseuse.	25 »
1 directrice de travail (première essayeuse).	5 »
1 directrice de la vente et des achats.	5 »
1 directrice comptable.	5 »
1 garçon de peine et de courses.	5 »
Total par j., pour un effectif de 40 associées.	70 »

Avance nécessaire pour 5 mois de salaires, à raison de 70 fr. par jour (75 jours). 5,250 fr.

Dépenses fixes ou presque fixes.

6 mois de loyer d'avance d'un appartement avec atelier dans un quartier central.	1200 »
Chauffage et éclairage, à raison de 6 f. par jour, pour les 6 mois d'hiver.	900 »
Patente et frais de divers nature, pour 6 m.	450 »
Intérêts de 10,000 f. à 5 0/0 l'an, pour 6 m.	250 »
Avance nécessaire p. 6 m. de dépenses fixes.	2800 » 2,800

Dépenses une fois faites.

Frais de publicité, d'annonces et de prospect.	500 »
Un ameublement de salon et d'atelier.	1250 »
Frais d'installation et dépenses imprévues.	200 »
Total des dépenses une fois faites....	1,950 » 1,950

Capital nécessaire pour la fondation d'un atelier de couture sur une petite échelle. 10,000 fr.

Le manque d'espace ne nous permet pas de publier la demande des chemisiers au préfet, ce sera pour le prochain numéro.

VARIÉTÉS.

Les réflexions suivantes sont d'une femme catholique. Nous avons pour principe de respecter la liberté d'opinions et de croyances, et nous insérerions de même les réflexions d'une Juive ou d'une Musulmane.

Simple réflexions.

La meilleure manière de défendre nos intérêts, c'est de réclamer et de maintenir nos droits. Acquérons d'abord nos droits, nos intérêts viendront ensuite naturellement.

Ce monde est pour les humains comme un grand préau affecté aux condamnés à mort; tous condamnés à subir une détention plus ou moins longue, à mourir ensuite, n'est-il pas pitoyable de voir l'une des deux catégories de prisonniers, je veux dire l'un des deux sexes, s'arrogés des droits sur l'autre, durant leur détention ici-bas.

Les hommes ayant trouvé en Jésus le caractère de la divinité, mais doutant de cette même divinité, n'ont rien trouvé de mieux pour sortir d'embarras, que de nier son existence.

L'occupation la plus utile, l'occupation qui donne lieu à toutes les grandes choses, puisque toutes les grandes choses proviennent d'elle, c'est celle de faire et d'élever les enfants. Hélas! pauvres femmes, ce sublime labeur ne nous rapporte pourtant ni honneur ni profit.

Je ne suis pas un être inférieur, puisque Dieu a mis en moi l'amour de sa divinité!

Si je fais mal, c'est que je suis mal organisée et non pas parce que je suis femme; je tiens mes défauts autant de mon père que de ma mère.

On ne peut détruire l'espérance, on ne peut détruire la méchanceté de l'être ignorant et stupide, on ne peut détruire la jalousie et l'envie chez celui qui est malheureux.

Les humains s'aimeront quand ils seront heureux; rendez-les donc heureux avant de chercher à les rendre meilleurs.

Tous ceux qui p'aident la cause des faibles contre le fort, se réunissent sous l'étendard de la croix.

Dieu nous punit et nous récompense toujours mieux que nous ne le méritons: Ses récompenses et ses châtiménts sont supérieurs à nos actions.

Les hommes, en prenant la vie trop au sérieux, font de bien grandes et de bien petites choses. Par exemple: Leur imagination a créé pour la femme une vertu immaculée, ils lui ont tracé un devoir qui n'est pas dans la nature, et ces profonds psychologues s'étonnent qu'elle puisse faillir.

Partout on voit des petits maîtres qui ne veulent point verser leur sang pour la patrie, qui n'ont point de capacités, qui ne gagnent même pas leur vie par un travail quelconque; ces êtres tout à fait nuls, entièrement inutiles, se croient autorisés à critiquer les hommes du pouvoir, à commenter les actes des législateurs. — Eh bien! qu'une femme s'occupe d'une haute question sociale, de suite on en fait un monstre ou on la ridiculise. Pourquoi la femme ignorerait-elle les lois sous lesquelles elle est soumise? Femmes, quand les hommes font une loi, ils ne nous consultent pas, et cependant, c'est nous les premières qu'ils forcent à les observer! Si c'est sous le rapport de l'utilité qu'on a des droits, ne sommes-nous pas aussi utiles que ces pédants dont je viens de parler, quand nous avons élevé plusieurs enfants?....

Augustine GENOUX.

D. GAY, délégué

Paris. — Imprimerie de LACOUR, rue St-Hyacinthe-St-Michel, 35.